

2.2 Autorisations et délégations financières

L'ensemble des délégations et autorisations financières en cours de validité qui ont été accordées par les Assemblées Générales du 8 novembre 2024 et du 27 octobre 2025 au Conseil d'Administration et, le cas échéant, les utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2025/26 font l'objet d'une présentation synthétique figurant dans les tableaux ci-après.

Les autorisations et délégations financières exposées ci-dessous ont été votées par les Assemblées Générales du 8 novembre 2024 et du 27 octobre 2025 pour une durée de 18 mois, de 26 mois ou de 38 mois. Ces autorisations arriveront à échéance le 27 avril 2027 ou le 27 décembre 2027 ou le 8 janvier 2028.

2.2.1 Autorisations et délégations financières générales

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Montant nominal maximum de l'émission de titres de créance	Durée	Échéance de la délégation ou de l'autorisation	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter immédiatement ou à terme de l'émission (hors ajustements)	Utilisation des autorisations existantes au cours de l'exercice clos le 30.06.2026	Caractéristiques
Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription (16 ^e résolution de l'AG du 27.10.2025)	12 milliards d'euros*	26 mois	27.12.2027	129 millions d'euros	Néant	Le montant des augmentations de capital réalisées au titre des 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e , 21 ^e , 22 ^e et 23 ^e résolutions de l'AG du 27.10.2025 s'impute sur le plafond global de 129 millions d'euros fixé dans cette 16 ^e résolution. Le montant nominal des titres de créance émis en vertu de la 17 ^e et de la 19 ^e résolutions de l'AG du 27.10.2025 s'impute sur le plafond de 12 milliards d'euros fixé dans cette 16 ^e résolution. Montants susceptibles d'être augmentés de 15 % maximum, en cas de demandes complémentaires lors d'une augmentation de capital (18 ^e résolution).
Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital social sans droit préférentiel de souscription par offre au public autre que celles visées au 1 ^o de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (17 ^e résolution de l'AG du 27.10.2025)	4 milliards d'euros*	26 mois	27.12.2027	39 millions d'euros	Néant	Imputation des émissions d'actions et des titres de créance donnant accès au capital sur le plafond global correspondant de la 16 ^e résolution de l'AG du 27.10.2025. L'ensemble des augmentations de capital réalisées au titre des 19 ^e , 20 ^e , 22 ^e et 23 ^e résolutions s'imputera sur le plafond de 39 millions d'euros fixé dans cette 17 ^e résolution. Montants susceptibles d'être augmentés de 15 % maximum, en cas de demandes complémentaires (18 ^e résolution).
Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital social sans droit préférentiel de souscription par offre au public visée au 1 ^o de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (ex-placement privé) (19 ^e résolution de l'AG du 27.10.2025)	4 milliards d'euros*	26 mois	27.12.2027	39 millions d'euros	Néant	Imputation sur les plafonds des 16 ^e et 17 ^e résolutions de l'AG du 27.10.2025 fixés en matière d'augmentation de capital. Montants susceptibles d'être augmentés de 15 % maximum, en cas de demandes complémentaires (18 ^e résolution).
Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société (20 ^e résolution de l'AG du 27.10.2025)	N/A	26 mois	27.12.2027	10 % du capital social au moment de l'émission	Néant	Imputation sur les plafonds des 16 ^e et 17 ^e résolutions de l'AG du 27.10.2025, fixés en matière d'augmentation de capital.
Incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (21 ^e résolution de l'AG du 27.10.2025)	N/A	26 mois	27.12.2027	129 millions d'euros	Néant	Imputation sur le plafond de la 16 ^e résolution de l'AG du 27.10.2025, fixé en matière d'augmentation de capital.

* Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles de donner accès à des actions ordinaires.
N/A : Non applicable.

2.2.2 Autorisations et délégations spécifiques en faveur des salariés et/ou des Dirigeants Mandataires Sociaux

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de la délégation ou de l'autorisation (résolution)	Durée	Échéance de la délégation ou de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation des autorisations existantes au cours de l'exercice clos le 30.06.2026	Caractéristiques
Actions de performance	AG du 08.11.2024 (15 ^e)	38 mois	08.01.2028	1,5 % du capital à la date de la décision d'attribution du Conseil d'Administration	380 079 (0,151 % du capital)	Plafond autonome (sous-plafond pour les Dirigeants Mandataires Sociaux de 0,08 % du capital qui s'impute sur le plafond de 1,5 %).
Attribution d'actions gratuites à certains salariés du Groupe	AG du 08.11.2024 (16 ^e)	38 mois	08.01.2028	0,5 % du capital à la date de la décision d'attribution du Conseil d'Administration	113 904 (0,045 % du capital)	Plafond de 0,5 % du capital.
Actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital, réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription	AG du 27.10.2025 (22 ^e)	26 mois	27.12.2027	2 % du capital à la date de l'Assemblée Générale partagés avec la 23 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 27.10.2025	Néant	Imputation sur les plafonds des 16 ^e et 17 ^e résolutions de l'Assemblée Générale du 27.10.2025 fixés en matière d'augmentation de capital.
Actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital en faveur de catégorie(s) de bénéficiaires dénommés avec suppression du droit préférentiel de souscription	AG du 27.10.2025 (23 ^e)	18 mois	27.04.2027	2 % du capital à la date de l'Assemblée Générale partagés avec la 22 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 27.10.2025	Néant	Imputation sur les plafonds des 16 ^e et 17 ^e résolutions de l'Assemblée Générale du 27.10.2025 fixés en matière d'augmentation de capital.

2.2.3 Autorisations relatives au rachat d'actions

Type de titres	Date de l'autorisation (résolution)	Durée	Échéance de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation des autorisations existantes au cours de l'exercice clos le 30.06.2026	Caractéristiques
Rachat d'actions	AG du 27.10.2025 (14 ^e)	18 mois	27.04.2027	10 % du capital social	⁽¹⁾ 0 M€	Prix maximum d'achat : 210 €
Annulation des actions autodétenues	AG du 27.10.2025 (15 ^e)	26 mois	27.12.2027	10 % du capital social	Néant	N/A

(1) La synthèse des opérations effectuées au cours de l'exercice 2025/26 par la Société dans le cadre du programme de rachat figure ci-après dans la sous-partie 2.3 « Programme de rachat d'actions ».

N/A : Non applicable.